Bretagne porte de Loire Communauté
Le Steriad – 2 allée de l'Ille - BAIN DE BRETAGNE - 35470

Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 035-200070662-20260519-2026_113B-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

OBJET : Décision Modificative n°1 – Budget Zones d'Activités

N° 2026-113

L'an deux mille vingt-six

Le 19 mai, à 19 heures 00

Les Membres du Conseil de Communauté, légalement convoqués, se sont réunis à La Bosse de Bretagne, sous la présidence de M. Vincent MINIER.

. les conseillers communautaires
BABIN-TOUBA Ludovic, BERTIN Isabelle, BERTON Jean-Eric, BIORET ALEXANDRE Marie-Anne, BLOUIN Soazic, BOURHIS Isabelle, BRIZARD Philippe, BRULLÉ Christophe, BRUNEAU Dominique, COGREL Chrystèle, DUFRESNE Alexis, GEFFRAY Emmanuel, GICQUEL Mikaël, GOHIER Myriam, GUYOMARD Jean-François, HAMON Jean-Charles, HAMON Joël, HUREL David, JANVIER Norbert, JUGAN David, LE GALL-LE BLEIZ Maud, LERONDEL Pascal, LOUAZEL Véronique, LOUIS Gwénola, MACÉ Christophe, MARCAULT Carine, MARTIN Frédéric, MESLIN Kévin, MINIER Vincent, MOREL Anthony, MORICEAU Marie-Françoise, PAPION Ludovic, PASDELOU Nicolas, PILARD Jean-François, POULAIN Christian, RIO François, ROGER Christine, ROUXEL Nathalie, SEVENO Delphine, SOLLIER Jacqueline, TEILLARD Stéphanie, THERON Ludivine.

. pouvoirs

Mme AUBRY Sophie	à	M. MARTIN Frédéric
Mme GOUR Christèle	à	M. MINIER Vincent
M. HAMEON Philippe	à	Mme THERON Ludivine
Mme MERAULT Charlotte	à	Mme Christine ROGER

DATE DE CONVOCATION : le 11/05/2026

formant la majorité des membres en exercice

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS

En exercice	**46**
Présents	**42**
Votants	**46**

Mme SOLLIER Jacqueline a été désignée Secrétaire de séance.

Vu l'article L1612-11 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°35-2024-10-22-00002 du 22 octobre 2024 portant modification des statuts de Bretagne Porte de Loire Communauté ;

Vu la présentation faite par Monsieur BABIN-TOUBA Ludovic, Vice-Président en charge des finances,

Considérant la nécessité de procéder à l'affectation définitive des résultats 2025 sur le budget primitif 2026 du budget zones d'activités ;

Considérant que suite à la fusion des budgets de zones, la reprise anticipée des résultats avait été notée en dépenses et en recettes selon le résultat de chaque budget

Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 035-200070662-20260519-2026_113B-DE

en 2025 et considérant qu'après vérification, la DGFIP demande à inscrire uniquement une recette qui correspond à la soustraction des résultats en dépenses (197 055,79 €) aux résultats en recettes 919 838,25€) ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la modification budgétaire n°1 à appliquer sur le budget zones d'activités pour l'année 2026 :

FONCTIONNEMENT				
DÉPENSES				
CHAP	COMPTE	FONCTION	LIBELLÉ	MONTANT
	002	61		-197 055,79 €
TOTAL				**-197 055,79 €**

RECETTES				
CHAP	COMPTE	FONCTION	LIBELLÉ	MONTANT
	002	61		**-197 055,79 €**
TOTAL				**-197 055,79 €**

Pour extrait conforme, Le Président,
Vincent MINIER

VINCENT MINIER PRÉSIDENT
BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTE
LE STERIAD - PA CHATEAU GAILLARD
2,Allée de L'Ille
35470 BAIN DE BRETAGNE